

## *Compte rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds*

L'an DEUX MILLE QUATOZE

Le 18 décembre à 20 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, en séance publique, sous la présidence de Michel JACK, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames M. Blavette – S. Foret

et Messieurs– H. Garnier – A. Dutertre – G. Hattry - P. Hamelin – P. Voltz

**Absent(e) excusé(e)** : E. Mallet (donne pouvoir à Mme Blavette)– N. Murillo (donne pouvoir à M. Dutertre)- S. Wambst

**Formant la majorité des membres en exercice**

**Secrétaire de séance** : M. Blavette

**Assistait également à la réunion** : F. Tuytten secrétaire de mairie

**Date de convocation**

11/12/2014

**Date d'affichage** :

22/12/2014

**Nombre de Conseillers** :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

**Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente**

### **1- Délibération relative au déclassement d'une portion du chemin rural N°4.**

M. Le Maire rappelle que par délibération N°2014-47, le conseil municipal avait décidé de rétrocéder à la Famille Roncin une portion du chemin rural N° 4 mitoyen avec la commune du Breil sur Merize relative à la rétrocession d'une portion du chemin intercommunal

M. le Maire expose qu'afin de dresser l'acte de rétrocession, il est nécessaire de déclasser une portion de cette voie intercommunale : Parcelle B 315 d'une superficie de 29 ares 59 m<sup>2</sup>.

Considérant que la dépendance domaniale appartenant à la commune n'est plus affectée à l'usage du public,

Considérant le document d'arpentage du 17 février 2014,

Considérant que le bien déclassé sera cédé à la Famille Roncin,

Considérant que la partie déclassée dépendra du domaine privé de la commune à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide,

↳ **d'autoriser** la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle B 315 d'une superficie de 2 959 m<sup>2</sup>.

↳ **d'autoriser** la cession de la parcelle déclassée, à la Famille Roncin au prix de l'euro symbolique

↳ **d'habiliter** M. Le Maire, à signer l'acte authentique qui sera rédigé par l'étude de Maître Chérubin, notaire à Connerré (Sarthe)

### **2- Délibération relative à la vente du bâtiment sis rue du Roi David**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 13 novembre 2014, le conseil municipal a autorisé la vente d'un bien immobilier dont la commune est propriétaire Rue du Roi David.

M. le Maire rappelle que la mise à prix a été fixée à 110 000 € avec une négociation raisonnée possible.

M. Le Maire présente l'offre faite par M. Jean François LORIN domicilié à Surfonds 23 Route d'Ardenay pour un montant de 107 000 € net vendeur.

Considérant que cette délibération vaut compromis de vente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• **Accepte** l'offre à 107 000€ (cent sept mille euros) net vendeur de M. Jean-François LORIN domicilié à Surfonds 23 Route d'Ardenay

• **Accepte** que M. LORIN soit représenté par l'Etude de Maître BAUDRY et PILLAUT notaires au Grand Lucé (Sarthe)

• **Habilite** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction Chez M. Chérubin Notaire à Connerré (Sarthe)

### **3 – Décision Modificative : DM N° 1**

Afin d'équilibrer le budget suite à un dépassement au chapitre 012 (Charge de personnel et rémunération), M. Le Maire demande l'autorisation de modifier le budget comme suit :

#### Section Dépenses de fonctionnement :

64168 (autres emplois d'insertion) : + 463.00 €

65737 (autres établissements publics) : -463.00 €

### **4- Délibération relative à la réorganisation du poste du service technique**

M. le Maire rappelle que suite au congé maladie de l'agent titulaire au poste d'adjoint technique 1<sup>ière</sup> classe, un agent en contrat avenir a été recruté pour 35h semaine.

M. le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de réorganiser le service technique et propose de porter les heures hebdomadaires du poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à 20,25 heures semaine au lieu de 22,50 semaine

Après avoir délibéré et voté, le Conseil municipal

**décide** de porter les heures hebdomadaires du poste d'adjoint technique 1<sup>ière</sup> classe de 20, 25 h semaine au lieu de 22,50 heures semaine.

<b>Votants : 10</b>
<b>Pour : 9</b>
<b>Contre : 0</b>
<b>Abstentions : 1</b>

### **5 – Information commerce**

M. Le Maire rappelle qu'un bail précaire devait être signé le 15 décembre avec M. Bruno GIRARD. Ce dernier étant indisponible ce jour-ci une autre date doit être fixée.

M. le Maire fait part de la demande de M. Girard de signer le bail précaire avec une autre personne.

M. Le Maire rappelle que la Trésorerie fait part des loyers dus par Mme Guillerm. L'assemblée s'interroge sur la clause de « caution solidaire » du bail commercial (signé en 2012 entre la commune et la Société RE7 Tradition). Il semblerait que l'exploitation du commerce est toujours faite par la Société RE 7 Tradition.

### **6 – Suite enquête projet sur le terrain communal**

M. le Maire donne la parole à M. Alain DUTERTRE 1<sup>er</sup> adjoint chargé du dossier.

M. DUTERTRE rappelle que comme convenu (Conseil Municipal du 13 novembre 2014) il a interrogé les différents services de la Préfecture avant de rédiger la convention de mise à disposition du terrain communal à l'association Speed Concept

M. Dutertre donne lecture du courrier de réponse de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Considérant l'avis de la DREAL qui précise : «... qu'un tel site n'est pas propice à une utilisation à des fins de loisirs..... »

Considérant que ce terrain est un ancien site de dépôt d'ordures ménagères

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la convention rédigée de mise à disposition du terrain avec l'association Speed Concept ne sera pas proposée.

Un courrier d'information sera envoyé à l'association.

### **7 – Scolarité**

M. Le Maire rappelle que Mme Nathalie MURILLO a eu un entretien informel avec Mme Desloubé adjointe à Bouloire au sujet du projet de création d'un SIVOS entre les communes de Surfonds et Bouloire.

## Questions et informations diverses

### Information population :

La population de Surfonds au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 351 habitants

### Instruction des documents d'urbanisme

M. le Maire rappelle l'avis favorable émis le 13 novembre dernier pour l'instruction des documents d'urbanisme par le Syndicat Mixte du Pays du Mans.

### Surfonds Info :

Mme Blavette précise que le Surfonds Info sera publié le samedi 20 décembre 2014 pour une distribution par M. VOLTZ et l'agent communal le lundi 22 décembre. Le prochain numéro est prévu fin mars ou début avril 2015.

### Point budgétaire : Section Investissement :

M. le Maire donne la parole à M. Harold GARNIER. M. Garnier précise que certains points de dépense sont encore à chiffrer plus précisément notamment dans les travaux à prévoir et l'achat de matériel....

- Commission culture animation : 650€ (budget fonctionnement)
- Crédit à reporter :
  - ↳ travaux salle polyvalente 80 000 €
  - ↳ Travaux pont du Coudray : 6 000 €
- Travaux ou matériel à prévoir
  - ↳ Travaux rénovation et agrandissement de l'atelier technique environ 10 000€
  - ↳ Changement de la porte de la mairie environ 2000 €
  - ↳ Travaux réseaux de voirie (écoulement des eaux pluviales, bassin de rétention....) environ 10 000 €
  - ↳ Matériel de voirie (radars, miroirs..) environ 4300 €
  - ↳ matériel technique (perceuse, ponceuse, nettoyeur haute pression...) environ 1500€

### Dates des prochains conseils municipaux :

Le jeudi 29 janvier 2015 à 20h00, le mercredi 25 février 2015 à 20h00, le jeudi 12 mars 2015 à 18h30 (budget)

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.**

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds  
Du 18 décembre 2014

Nom et Prénom de l'élue(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle		X	(donne procuration à Mme Blavette)
DUPERRIN-MURILLO Nathalie		X	(donne procuration à M. Dutertre)
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
WAMBST Sébastien		X	
VOLTZ Patrick	X		